

Les Crous, un réseau unique au service de tous les étudiants

Publié le 23 novembre 2022, Mis à jour le 31 juillet 2024

NOUS FORMONS UN RÉSEAU NATIONAL UNIQUE DE 27 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS À CARACTÈRE ADMINISTRATIF RÉPARTIS SUR TOUT LE TERRITOIRE. PLACÉS SOUS LA TUTELLE DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE, NOUS AGISSONS AU NOM DE L'ÉTAT POUR FAVORISER L'ACCUEIL ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS AU QUOTIDIEN ET LEUR GARANTIR LES MEILLEURES CHANCES DE RÉUSSITE TOUT AU LONG DE LEURS ÉTUDES. NOTRE RÉSEAU EST RÉGI PAR LES ARTICLES L. 822-1 À L. 822-5 DU CODE DE L'ÉDUCATION ET PAR LE DÉCRET N°2016-1042 DU 29 JUILLET 2016 RELATIF AUX MISSIONS ET À L'ORGANISATION DES OEUVRES UNIVERSITAIRES.

PLUS DE 12 000 AGENTS PUBLICS AU SERVICE DE 2,8 MILLIONS D'ÉTUDIANTS

Pas moins de **12 000 agents** oeuvrent chaque jour pour offrir à quelque **2,8 millions d'étudiants** de très nombreux services parmi lesquels :

- des bourses et des aides financières ;
- un accompagnement social ;
- des logements en résidence universitaire (plus de 170 000 places dans près de 800 résidences universitaires) ;
- des lieux de restauration variés, accessibles et de qualité (plus de 800 points de vente : restaurant universitaire, cafétéria, CrousTruck, libre-service, etc.) ;
- des emplois étudiants (jobs, services civiques, etc.) ;
- des activités riches et diversifiées dans les domaines culturel, artistique, sportif, etc. pour dynamiser et animer la vie étudiante.

[En savoir plus sur nos missions](#)

Les Crous, un réseau unique au service de tous les étudiants

Publié le 23 novembre 2022, Mis à jour le 31 juillet 2024



Les Crous, au coeur de la vie étudiante (Crous Aix-Marseille Avignon

©Geoffrey Mathieu).

UN PILOTAGE NATIONAL

Créé par la loi du 16 avril 1955, notre réseau est composé de **26 centres régionaux (les Crous)** répartis par **académie** et pilotés par **un centre national (le Crous)** dont le rôle consiste à mettre en oeuvre dans chaque Crous les orientations nationales.

Le Cnous pilote le réseau des Crous, **expertise** les expériences et les projets menés au niveau régional, **encourage** la circulation des meilleurs dispositifs et idées mis en place dans les Crous et **favorise** leur modernisation. Il représente enfin l'ensemble du réseau au niveau national auprès du ministère et de tous les partenaires des Crous.

[Le Centre national des oeuvres universitaires et scolaires](#)

Les Crous, un réseau unique au service de tous les étudiants

Publié le 23 novembre 2022, Mis à jour le 31 juillet 2024

UN ANCRAGE RÉGIONAL POUR RÉPONDRE AU MIEUX AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES

Dans chaque Crous, une **équipe de direction** (composée d'un directeur général et éventuellement d'un directeur adjoint) pilote les différentes missions et supervise les services centraux ainsi que les unités de gestion (restaurants universitaires et cités universitaires).

Pour remplir leurs nombreuses missions, les Crous s'appuient sur **différents services spécifiques** : social, communication, culture, vie étudiante, ressources humaines, marchés publics, contrôle de gestion, etc.

Les Crous mettent en oeuvre les politiques nationales décidées par l'Etat. Certains Crous comprennent des antennes administratives voire un centre principal et un centre local.

UNE GOUVERNANCE PARTAGÉE AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS DE LA VIE ÉTUDIANTE

Les conseils d'administration du Cnous et des Crous définissent la politique générale de l'établissement.

À travers la voix de leurs **représentants élus au sein du conseil d'administration** (7 étudiants élus par Crous pour un mandat de 2 ans), les étudiants participent activement au fonctionnement démocratique du réseau à tous les niveaux.

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

- du Cnous
 - des Crous
- du Cnous**

Le **Conseil d'administration du Cnous** est composé de 29 membres qui se répartissent de la manière suivante :

- le président du Cnous qui préside le Conseil d'administration ;
- 8 représentants de l'Etat dont 4 fonctionnaires désignés par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et 4 fonctionnaires désignés respectivement par les ministres chargés du Budget, du Logement, de la culture et des Affaires étrangères ;
- 8 représentants étudiants élus;
- 3 représentants des personnels du Cnous et des Crous désignés par les syndicats les plus représentatifs ;
- 3 présidents d'universités ou directeurs d'établissements supérieurs publics ou privés ;

Les Crous, un réseau unique au service de tous les étudiants

Publié le 23 novembre 2022, Mis à jour le 31 juillet 2024

- 2 personnalités qualifiées choisies sur proposition des élus étudiants ;
- 1 député et 1 sénateur ;
- 1 membre titulaire et un membre suppléant désignés par l'association des maires de France ;
- 1 membre titulaire et un membre suppléant désignés par l'association des régions de France.

des Crous

Les **Conseils d'administration des Crous** sont composés de 24 membres présidés par le recteur d'académie et qui se répartissent de la manière suivante :

- 6 représentants de L'État ;
- 7 représentants élus des étudiants, dont un vice-président étudiant élu par le Conseil d'administration ;
- 3 représentants des personnels du Crous ;
- 1 représentant de la Région ;
- 1 représentant de la Ville ;
- 2 représentants des établissements d'enseignement supérieur ;
- 4 personnalités choisies par le Recteur en raison de leur compétence.